



Règlement et conditions générales

1. Inscription

Conditions d'inscription :

- Inscription par mail avec le formulaire d'inscription
- Annexer un curriculum vitae avec photo récente en incluant vos éventuels diplômes et certificats dans le domaine du sport
- Age minimum : 18 ans
- Bonne condition physique avec certificat médical attestant de l'aptitude du candidat à suivre un entraînement intensif *pour les formations d'instructeurs fitness et Pilates*
- Bon relationnel et présentation soignée
- Aisance en français oral et écrit

A l'issue de l'évaluation de votre dossier d'inscription, le centre Therafit vous confirmera votre admission par une convocation à la formation.

L'inscription est validée à réception de votre 1^{er} acompte.

2. Organisation des cours

Nombre de participants par session

Afin de vous assurer une parfaite qualité dans le déroulement de nos cours, nous fixons un nombre minimal et maximal de participants.

Le nombre minimal sera de cinq personnes pour que la session débute.

Le nombre maximal sera de 10 participants *pour les formations d'instructeurs fitness et Pilates*.

Si une session ne pouvait débiter, car le nombre de participants serait insuffisant, nous vous inscrirons dans une session ultérieure à votre convenance ou nous vous rembourserons la totalité de votre paiement.

En cas d'annulation de la part d'un élève après le début des cours, le coût des cours déjà suivis sera dû ainsi qu'une pénalité de 10% du prix des cours qui n'ont pas encore été donnés. Pour annuler son inscription, l'élève doit transmettre une lettre de résiliation jointe au contrat par envoi recommandé.

Les places seront attribuées dans l'ordre des inscriptions admises.

Organisation

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner ou de modifier les dates d'un cours, le lieu de formation ou le remplacement d'un formateur, tout en vous garantissant le maintien d'une bonne qualité d'enseignement.

Les formations commenceront, en règle générale, par une partie théorique suivie d'une partie pratique et se dérouleront sur le week-end, pouvant aller du vendredi soir (18h-21/22h) au dimanche soir (samedi et dimanche 8h30 à 17h30 avec une heure de pause de 12h30 à 13h30) sauf mentions spéciales.

3. Pratique personnelle, en groupe, observation et suivi du carnet pédagogique (concerne les formations d'instructeurs fitness et Pilates)

- Un entraînement régulier et rigoureux est indispensable pour comprendre et ressentir chaque exercice. Cet entraînement doit se faire sur tous les appareils, petit matériel et cours enseignés pendant la formation.
- La pratique en groupe permet de s'entraîner à plusieurs, de confronter ses connaissances et de se mettre dans la peau de l'instructeur.
- Observation et suivi : il s'agit d'observer attentivement le travail des instructeurs certifiés d'une salle de fitness proche de chez vous et de les assister le cas échéant pour mettre en pratique ses propres observations et de faire remplir le carnet de suivi, à hauteur de 30 heures, en dehors des heures incluses dans la formation au sein du centre Therafit.



4. Contrôle des absences

Tout stagiaire absent ou en retard doit prévenir l'établissement le plus rapidement possible par téléphone, et à son retour, présenter les pièces justificatives à l'enseignant.

Chaque formateur signale les absences sur un fichier prévu à cet effet.

La feuille de présence sera distribuée au début de chaque cours et seule votre signature individuelle fera foi de votre présence.

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

Les stagiaires doivent considérer la formation comme une situation professionnelle à part entière avec des obligations à respecter :

- Horaires de cours
- Accomplissement des tâches dans le respect des objectifs de la formation
- Accomplissement des heures de pratique en supplément des heures au centre de formation et tenir à jour le cahier de suivi pour les formations d'instructeurs fitness et Pilates



A la fin de votre formation, un questionnaire de satisfaction vous sera distribué afin de connaître votre avis dans le but d'améliorer sans cesse nos prestations.

Une attestation de suivi de formation vous est délivrée en fin de formation sous réserve d'avoir suivi 80% de la formation.

L'accès aux examens est autorisé sous réserve d'avoir suivi 80% de la formation.

5. Paiement de l'écolage et modalités de financement



Le cout de la formation est de :

- CHF 3500.- pour la formation instructeur fitness
- CHF 2700.- pour la formation instructeur Pilates
- CHF 1500.- pour la formation de conseiller en nutrition

Sont couverts par cette somme :

- La participation aux sessions de formation
- L'utilisation du matériel du centre Therafit durant les heures de formation
- Les manuels et supports fournis par le centre de formation

Ne sont pas couverts dans cette somme :

- Les frais d'examen supplémentaires en cas d'échec
- Les frais couvrant la pratique personnelle de chaque stagiaire

La formation peut être payée en 4 mensualités *pour les formations d'instructeurs fitness et Pilates* dont le 1° acompte sera perçu au plus tard un mois après l'inscription, et, dans tous les cas, un mois avant le début de la formation, puis les 3 autres réparties tout au long de la formation selon plan de paiement, le solde devant être perçu un mois avant la fin de la formation.

Pour la formation de conseiller en nutrition, il est possible de payer en 3 fois dès lors que le dernier versement est reçu avant l'examen.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées au prorata de leur valeur prévue au contrat.

6. Sanctions et exclusion

Tout comportement, considéré comme fautif par la direction ou son représentant, pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées à la formation.



7. Assurance

Pour tous les cours des formations organisées par le centre Therafit, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante *pour les formations d'instructeurs fitness et Pilates*. L'utilisation des installations du centre Therafit s'effectue sous votre responsabilité propre. Le Centre Therafit ne saurait être tenu responsable de vols ou de pertes.

8. Protection des données

Par le biais de votre inscription, vous approuvez l'utilisation de vos données personnelles (photos, vidéos des cours, coordonnées privées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par le Centre Therafit. Ces données personnelles pourraient être utilisées dans différents buts (publicités sur brochures-site internet, refus d'inscription en raison du non-respect des modalités de paiement, etc.). Vous pouvez signifier votre refus par écrit au moment de votre inscription.



9. Modification des programmes et des prix

La direction se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

10. Confidentialité

Il est interdit de reproduire directement ou indirectement, en totalité ou partiellement, de diffuser à des tiers les supports de cours ou autres ressources mis à disposition par le Centre Therafit.

11. For juridique

Toutes les relations juridiques avec le centre Therafit sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Châtel-Saint-Denis.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

